



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 25 AVRIL 2023 A 20H30**

**DATE DE CONVOCATION** : 14/04/2023

**DATE D’AFFICHAGE** : 10/06/2023

**PRESENTS** : M. Patrick POCHON Maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints – M. Christian CAME, Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Florent VOULOIR, Mme Emmanuelle LEDENT

**ABSENTS EXCUSES** : M. Stéphane CHOULER donne pouvoir à Monsieur Patrick POCHON

**ABSENTS** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Florence MILLET

**ORDRE DU JOUR** : Urbanisme – Création d’un poste de Technicien territorial permanent de 30h– Divers.

-----  
Le Compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2023 est adopté à l’unanimité.  
-----

**1) URBANISME**

Le 02/03/2023 – **Madame BRYUNINA** : 38 rue Saint-Martin -- Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour la fermeture par une verrière d’une ouverture existante donnant sur la cour et pour l’ouverture d’une fenêtre donnant sur la rue. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 11/03/2023 sous réserve de l’avis de l’ABF. Retour de l’ABF et demande de pièces complémentaires en date du 30/03/2023. Instruction du dossier suspendue jusqu’au dépôt des pièces.

Le 02/03/2023 – **Madame BOUCAUD** : 39Ter rue du Père Bard – Une demande de permis de construire a été déposée le 21/03/2023 pour la construction d’un appentis de 25.80 m<sup>2</sup> adossé au pignon droit de la maison et en lisière de propriété. Couverture en petites tuiles similaires au toit de la maison. Charpente en bois de pin non peint. 3 poteaux de soutien en bois. Avis favorable de la commission d’urbanisme en date 28/03/2023 sous réserve de l’avis de l’ABF et de la CAPF – service assainissement. Demande de pièces complémentaires concernant l’évacuation des eaux pluviales le 31/03/2023 – Dossier complété le 06/04/2023. Dans l’attente des avis de l’ABF et de la CAPF.

Le 11/03/2023 – **Monsieur MARGIOTTA** : 4 rue des vignes – Une demande de déclaration préalable de travaux a été déposée pour la création d’une petite fenêtre de salle d’eau de 40X45 cm sur le pignon sud. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 28/03/2023. Arrêté d’autorisation délivré le 31/03/2023.

Le 07/04/2023 – **Madame CHAVANNEAU** : 3 rue de la cave aux moines – Une demande de permis de construire a été déposée pour la construction de 2 abris : l’un de 10 mètres de long et 2.55m de hauteur max, toiture en bac acier, fermé sur une face (mur parpaing crépi), destiné à faire un espace barbecue, l’autre de 10 mètres et 3.10m de hauteur max, fermé sur une face (mur parpaings crépi) pour ranger les voitures et outillage de jardin. Les deux abris seront reliés par un mur de clôture en parpaings crépi de 1.5m de hauteur et 30m de longueur. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 08/04/2023.

**2) CREATION D’UN POSTE PERMANENT DE 30H DE TECHNICIEN TERRITORIAL DE CATEGORIE B**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir recruter un agent dans le cadre du remplacement de Monsieur MAHES qui partira à la retraite le 31 mai 2023 compte tenu des congés qu'il lui reste à solder, il est nécessaire de créer un poste permanent de technicien de catégorie B, de 30h.

En effet, cette création de poste permettra le recrutement d'un agent de catégorie B provenant d'une autre fonction publique. Une seule candidature correspondant à ces caractéristiques ayant été déposée jusqu'à présent.

La fiche de poste correspondante est présentée au Conseil.

Le maire propose au Conseil Municipal

- d'adopter la nouvelle fiche de poste
- de créer « le poste de technicien territorial à temps partiel »
- de publier l'offre sur la plateforme emploi territorial.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la nouvelle fiche de poste, décide de créer le poste de technicien territorial à temps partiel et de publier l'offre sur emploi territorial pendant un délai de 4 semaines.

### 3) DIVERS

#### - CREATION D'UN CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 6 MOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un contrat de 6 mois en tant qu'adjoint technique va être proposé à la personne ayant postulé afin de remplacer Monsieur MAHES, notre agent technique. Le délai du contrat lui permettra de réaliser toutes les démarches administratives afin d'être détachée dans la FPT.

#### - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU RIFSEEP AVEC LA CRÉATION D'UN POSTE DE CATÉGORIE B DANS LA FILIÈRE TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la délibération sur le RIFSEEP doit être revue afin d'intégrer un poste de la catégorie B dans la filière technique. Les plafonds des primes doivent donc être déterminés pour l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel). Une fois corrigée, celle-ci devra être représentée au comité technique du centre de gestion afin de recueillir son approbation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTENT** d'intégrer le cadre d'emploi de **TECHNICIEN TERRITORIAL** de catégorie B au RIFSEEP et déterminent les plafonds suivants :

IFSE : Montant annuel max : 3000€/Montant annuel minimum : 1200€

CIA : Montant annuel maxi : 1200€

Et **AUTORISENT** Monsieur le Maire à soumettre le projet au prochain comité technique du CDG77.

#### - DÉLIBÉRATION FIN DE CONTRAT PITHIVIERS NETTOYAGE

Suite à la création du poste de technicien territorial de 30h incluant l'entretien des locaux dans sa fiche de poste, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre fin au contrat qui lie la commune à l'entreprise de nettoyage Pithiviers Nettoyage. Un préavis de 3 mois devra être respecté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de mettre fin au contrat liant la commune et Pithiviers Nettoyage.

#### - PRÉSENTATION DES NOMS RETENUS POUR LES RUES ET LIEUDITS

Madame GREHIER, présidente de la commission communale « animation, cadre de vie et développement durable » fait part des noms de rues et lieudits retenus lors de la commission du 11 avril :

- D16A2, reliant Mainbervilliers à Boissy : Rue du Bois Luet,
- Lieudit Virage de Marlanval : Les Pierres du Bois,
- Lieudit route de Jacquville : L'Aubépine,
- Lieudit route du Château d'eau : La Sapinière.

Les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés valident les noms proposés.

- **PRÉSENTATION DES DEVIS DE SIGNALISATION DICOREP**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis de l'entreprise Dicorep concernant les :

- Protection et panneaux bouches à incendie, pour un montant de 1712€ TTC
- Panneaux rues et lieudits, pour un montant de 1044€ TTC.

Après étude des devis, les panneaux pour les rues et lieudits présentés sont trop grands et ne seront pas retenus. Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise DICOREP.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.



Le Maire,  
Patrick POCHON

M. René MOULIN

Mme Françoise GREHIER

Mme Nathalie BIEL

M. Christian CAME

Mme Florence MILLET  
Secrétaire de séance

M. Sylvain BOUILLON

M. Stéphane CHOULER  
Absent excusé

M. Bruno ROUSSEREAU

M. Florent VOULOIR

Mme Emmanuelle LEDENT